

**Arrêté portant commissionnement d'un agent municipal
en matière d'urbanisme**

LE MAIRE DE PORTE-DE-SAVOIE,

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires et posant notamment l'obligation de secret et de discrétion professionnelle,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L480-1 et R610.1 à R610-3,

VU l'arrêté n°P2019/77 portant recrutement de Madame Béatrice DETROYAT au sein de la commune de PORTE-DE-SAVOIE,

VU l'assermentation par Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de CHAMBERY en date du 30 août 2021,

Considérant la nécessité pour la commune d'habiliter un agent aux fins de constater par procès-verbal les infractions aux règles du Code de l'urbanisme commises sur son territoire ; sans devoir nécessairement faire appel à la Gendarmerie nationale ou aux services compétents de la Direction Départementale des Territoires de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Béatrice DETROYAT, technicien territorial, est commissionnée conformément au Code de l'urbanisme pour constater les infractions aux dispositions des titres 1er, II, III, IV et VI du Livre IV (régime applicable aux constructions, aménagements et démolitions) du Code précité. A ce titre elle est habilitée à intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE.

Article 2 : Madame Béatrice DETROYAT devra être porteuse de sa commission au cours de l'accomplissement de sa mission. La mention de la prestation de serment est apposée sur cette commission par le greffier du tribunal judiciaire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié selon la législation en vigueur et transmis à Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Chambéry.

Fait à Porte-de-Savoie, le 16 septembre 2021

Notifié le : 17-09-2021
Signature de l'agent :



Le Maire,
Franck VILLANI

